

# CRISE DES INFRASTRUCTURES

LEVIERS D' ACTIONS POUR  
EN FINIR AVEC LE DÉFICIT  
DE MAINTIEN DES ACTIFS

---

MÉMOIRE PRÉSENTÉ DANS LE CADRE  
DES CONSULTATIONS PRÉBUDGÉTAIRES  
DU MINISTRE DES FINANCES

BUDGET DU QUÉBEC 2026-2027

---

**ing.** Ordre  
des ingénieurs  
du Québec

FÉVRIER 2026

---

# TABLE DES MATIÈRES

---

|      |                                                                                 |   |
|------|---------------------------------------------------------------------------------|---|
| 1.   | Appuyer les décisions sur les données fiables, comparables et transparentes     | 4 |
| 1.1. | Corriger les outils de planification du gouvernement du Québec .....            | 4 |
| 2.   | Assurer la prévisibilité et la concrétisation des engagements financiers.....   | 5 |
| 2.1. | Assurer des provisions réelles au Plan québécois des infrastructures.....       | 5 |
| 2.2. | Instaurer le financement quinquennal des ministères et organismes.....          | 5 |
| 2.3. | Planifier l'ensemble du cycle de vie des infrastructures .....                  | 6 |
| 2.4. | Renforcer le maintien des actifs par la loi.....                                | 6 |
| 3.   | Décentraliser les décisions sur les projets d'infrastructures .....             | 7 |
| 3.1. | Laisser les ministères, organismes et municipalités déterminer leurs priorités. | 7 |
| 3.2. | Réformer les programmes de subvention.....                                      | 8 |

# SOMMAIRE EXÉCUTIF

## L'ORDRE DES INGÉNIEURS DU QUÉBEC, EN BREF

L'Ordre des ingénieurs du Québec comprend plus de 77 000 membres et personnes candidates à la profession d'ingénieur. Il a pour mission de protéger le public en encadrant l'exercice de l'ingénierie et en soutenant le développement de la profession.

L'Ordre travaille à ce que les ingénieures et les ingénieurs répondent aux plus hauts standards de compétence. À cette fin, l'Ordre encadre l'accès à la profession, réalise des inspections auprès des membres, s'assure du respect des exigences de formation obligatoire et veille au respect des obligations déontologiques par son Bureau du syndic. Les ingénieures et ingénieurs mettent leur expertise au service de la société afin d'assurer un milieu fiable, sécuritaire et durable

## PRÉSENTATION DU CONTEXTE

Les investissements nécessaires pour remédier à l'insuffisance d'entretien d'infrastructures vieillissantes sont considérables. Dans son [plan décennal 2025-2035](#), le gouvernement estime que le déficit de maintien des actifs du Québec est d'environ 40 milliards de dollars en mars 2025. Mais ce n'est que la pointe de l'iceberg puisque le portrait est incomplet.

Le manque de données et d'investissements de même que les changements climatiques assombrissent ce portrait. Dans une perspective de protection du public, ce mémoire identifie des leviers d'action pour s'attaquer aux problématiques en cause.

Les propositions de ce document sont principalement extraites du [rapport de l'Ordre des ingénieurs du Québec sur les infrastructures : Agir maintenant pour éviter la f\(r\)acture de demain](#), publié en janvier 2026.

## SOMMAIRE DES PROPOSITIONS

Afin de surmonter les défis qui touchent les infrastructures québécoises, l'Ordre propose des stratégies budgétaires visant à réformer la gouvernance des infrastructures publiques :

- 1. Appuyer les décisions sur des données fiables, comparables et transparentes**
  - 1.1 Corriger les outils de planification du gouvernement du Québec
- 2. Assurer la prévisibilité et la concrétisation des engagements financiers**
  - 2.1 Assurer des provisions réelles au Plan québécois des infrastructures
  - 2.2 Instaurer le financement quinquennal des ministères et organismes
  - 2.3 Planifier l'ensemble du cycle de vie des infrastructures
  - 2.4 Renforcer le maintien des actifs par la loi
- 3. Décentraliser les décisions sur les projets d'infrastructures**
  - 3.1 Laisser les ministères, organismes et municipalités déterminer leurs priorités
  - 3.2 Réformer les programmes de subventions

# PROPOSITIONS BUDGÉTAIRES

## POUR RÉFORMER LA GOUVERNANCE DES INFRASTRUCTURES PUBLIQUES

### 1. APPUYER LES DÉCISIONS SUR LES DONNÉES FIABLES, COMPARABLES ET TRANSPARENTES

Le [rapport du Vérificateur général du Québec \(VGQ\) de novembre 2025](#) mentionne que le Plan québécois des infrastructures (PQI) et les Plans annuels de gestion des investissements publics en infrastructures (PAGI) ne brossent pas un portrait fidèle de l'état des infrastructures et comportent de sérieuses lacunes en tant qu'outils de planification. Cela fait d'ailleurs écho aux consultations régionales menées par l'Ordre au printemps 2025.

Des problèmes sont notamment relevés en ce qui concerne l'évaluation de la vétusté physique des actifs et des montants requis pour assurer la pérennité des actifs, de même que dans la comparabilité des données d'un ministère ou organisme à un autre.

Afin de mieux prioriser les décisions budgétaires et financières en infrastructures ainsi qu'investir chaque dollar de manière optimale, **l'Ordre suggère d'appuyer les décisions sur des données fiables, comparables et transparentes.**

#### 1.1. CORRIGER LES OUTILS DE PLANIFICATION DU GOUVERNEMENT DU QUÉBEC

Devant les lacunes méthodologiques énoncées ci-haut, cette proposition s'inscrit dans une volonté de produire des données et des méthodes d'évaluation du déficit d'entretien claires, comparables, compréhensibles et accessibles.

#### Proposition 1

**L'Ordre propose de procéder à la documentation systématique et exhaustive du déficit de maintien, couvrant tous les paliers et tous les secteurs.** Les données produites par les ministères et organismes doivent être claires et uniformisées. Les analyses devraient également intégrer des éléments tels que la criticité des interventions requises, le niveau de service à offrir à la population et l'évaluation des coûts futurs.

## 2. ASSURER LA PRÉVISIBILITÉ ET LA CONCRÉTISATION DES ENGAGEMENTS FINANCIERS

L'atteinte des objectifs de réduction du déficit de maintien des actifs et la pérennité des infrastructures publiques reposent sur une planification financière crédible, prévisible et arrimée à une vision à long terme. Or, des écarts persistent entre les projets annoncés, les provisions disponibles et les mécanismes actuels de planification.

**Un constat s'impose : l'avenir des infrastructures publiques et les niveaux de services offerts à la population dépendent de mesures visant à garantir les engagements financiers requis et leur prévisibilité pour assurer le maintien des actifs.** L'Ordre a dégagé quatre mesures concrètes.

### 2.1. ASSURER DES PROVISIONS RÉELLES AU PLAN QUÉBÉCOIS DES INFRASTRUCTURES

Dans son [audit de novembre 2025](#), le VGQ indique que de nombreux projets sont inscrits au PQI sans que le gouvernement ne prévoie les provisions nécessaires pour les réaliser. Concrètement, un écart considérable s'élevant à 75 milliards de dollars pour la période 2025-2035 met en péril la réalisation d'une série de grands projets.

Parmi les enjeux, mentionnons que le PQI ne donne pas une vue réelle des investissements qui devront être réalisés sur la période de 10 ans qu'il couvre puisqu'il se concentre essentiellement sur les premières années. Sa révision annuelle donne par ailleurs trop de latitude pour modifier les projets et les investissements, ce qui réduit considérablement son horizon de planification. Le PQI doit devenir le véritable outil de planification, conforme à l'objectif ayant motivé sa mise en place.

#### Proposition 2.1

**L'Ordre propose de maintenir une planification financière au PQI sur un horizon de 10 ans, tout en dissociant la publication du PQI du cycle budgétaire et en faisant passer sa révision annuelle aux 2 ans, afin d'éviter les trop nombreuses modifications qui nuisent à la réalisation des projets.**

### 2.2. INSTAURER LE FINANCEMENT QUINQUENNAL DES MINISTÈRES ET ORGANISMES

Actuellement, les montants annoncés pour le maintien des actifs ne sont pas toujours entièrement accessibles aux ministères et organismes, ni aux organisations qui dépendent partiellement des fonds gouvernementaux, dont les municipalités et les organismes de transport en commun.

Afin de préserver ce financement des changements de priorités, des mécanismes peuvent être mis en place pour accroître sa prévisibilité.

À titre d'exemple, à la suite du budget de 2025, le ministère de la Défense nationale a présenté un plan détaillé de ses besoins sur plusieurs années afin de permettre à l'industrie d'ajuster sa planification en conséquence.

Au Royaume-Uni, le gouvernement a adopté un cadre de financement pluriannuel de cinq ans, ce qui

permet d'arrimer les investissements en maintien d'actifs aux nouvelles orientations de la stratégie nationale en matière d'infrastructures.

En plus de la garantie des fonds, les décisions devraient être décentralisées et les modalités d'attribution des programmes de financement revues, comme nous le soulignons à la section 3 de ce mémoire.

### Proposition 2.2

**L'Ordre suggère au gouvernement du Québec d'instaurer un financement pluriannuel consacré exclusivement au maintien des actifs sur une période d'au moins cinq ans**, et de garantir ces enveloppes pour les ministères et organismes, ainsi que pour les organisations qui dépendent des fonds gouvernementaux, dont les municipalités et les organismes de transport en commun.

## 2.3. PLANIFIER L'ENSEMBLE DU CYCLE DE VIE DES INFRASTRUCTURES

L'état des actifs influence la trajectoire des finances publiques à long terme. Au-delà de l'horizon de 10 ans pour le PQI, il est nécessaire de projeter l'entretien des infrastructures sur des périodes plus longues qui correspondent à leur cycle de vie réel.

En outre, dans son [rapport de novembre 2025](#), le VGQ affirme que le ministère des Finances du Québec devrait réaliser une analyse de la soutenabilité des finances publiques sur un horizon plus long (ex. : sur 30 ans), comme le font certains États, dont celui de Victoria, en Australie.

### Proposition 2.3

Dès la planification d'un projet d'infrastructure, **l'Ordre propose de rendre obligatoire l'évaluation des besoins en maintien sur l'ensemble de son cycle de vie**. La projection devrait tenir compte de l'ensemble des facteurs pertinents : inflation, évaluation des besoins actuels et futurs (ex. : en fonction de l'évolution prévisible de la démographie et de l'usage), effets des changements climatiques, etc.

## 2.4. RENFORCER LE MAINTIEN DES ACTIFS PAR LA LOI

La [Loi sur les infrastructures publiques](#) établit les règles de gouvernance des investissements et de gestion des infrastructures publiques. Elle vise entre autres à « favoriser la pérennité d'infrastructures publiques de qualité, notamment en assurant une répartition adéquate des investissements entre ceux relatifs au maintien d'actifs et ceux relatifs au développement des infrastructures ». Toutefois, la loi ne permet pas pleinement d'atteindre ces objectifs, en raison notamment d'un engagement insuffisant et de l'absence de mesures d'entretien préventif.

## Proposition 2.4

**L'Ordre estime que le gouvernement devrait prévoir des mécanismes explicites pour atteindre l'objectif de pérennisation des actifs.**

La Loi sur les infrastructures publiques devrait **prévoir des engagements clairs et des mesures structurées** de maintien des actifs, **appuyé par un fonds réservé à l'entretien préventif** et par des cibles claires de réduction du déficit de maintien des actifs, **tant à l'échelle du gouvernement qu'au sein de chaque ministère et organisme.**

La Loi devrait aussi **prévoir l'obligation d'adopter de saines pratiques de gestion des actifs.**

## 3. DÉCENTRALISER LES DÉCISIONS SUR LES PROJETS D'INFRASTRUCTURES

La centralisation des décisions en matière d'infrastructures publiques présente des limites importantes. L'éloignement des décisions par rapport aux expertises locales, la rigidité des programmes de financement et la complexité des processus nuisent à l'agilité des organisations, à l'efficacité des interventions et, ultimement, à l'état des actifs.

Pour remédier à la situation, **la décentralisation des décisions concernant les projets d'infrastructures devrait être privilégiée.** Pour ce faire, deux stratégies sont proposées.

### 3.1. LAISSER LES MINISTÈRES, ORGANISMES ET MUNICIPALITÉS DÉTERMINER LEURS PRIORITÉS

Le [rapport du Vérificateur général sur les cégeps](#) met en lumière les conséquences d'un arbitrage centralisé des priorités : mauvais choix de priorités; trop d'informations exigées pour l'analyse; processus long et inefficace qui entraîne même des fermetures.

Les quelque 1100 municipalités du Québec, dont la taille et les réalités territoriales diffèrent, doivent également composer avec d'importants défis de maintien de leurs infrastructures. L'Ordre estime que le choix des priorités d'intervention à ce chapitre doit être une responsabilité locale.

## Proposition 3.1

**L'Ordre suggère que, dans un cadre financier déterminé par le gouvernement du Québec, les ministères et organismes bénéficient de budgets de maintien prévisibles et pluriannuels, à investir selon les priorités établies localement** et accompagnés d'une reddition de compte. L'évaluation de la bonne utilisation des fonds publics devrait être rétrospective et s'appuyer sur des indicateurs de performance.

### 3.2. RÉFORMER LES PROGRAMMES DE SUBVENTION

Les programmes québécois de financement des projets d'infrastructures comportent certaines failles. Ils sont jugés rigides et partiellement adaptés aux priorités locales, et n'attribuent pas toujours le financement en fonction des besoins les plus critiques. De surcroît, lorsque ces programmes concentrent la demande sur un type précis d'intervention, ils peuvent créer une surchauffe dans le secteur visé.

#### Proposition 3.2

Afin de renforcer l'autonomie des organismes gouvernementaux et des municipalités ainsi que la prévisibilité du financement, **l'Ordre propose d'abolir les programmes d'infrastructures dans leur forme actuelle et de concentrer leurs subventions dans une enveloppe globale dont les fonds seraient attribués en fonction de priorités, en premier lieu la sécurité et la santé publiques.** La sélection devrait tenir compte des facteurs sociodémographiques, des réalités des régions éloignées et des besoins des communautés autochtones.

## CONCLUSION

L'entretien des infrastructures publiques soulève des enjeux majeurs. Le présent mémoire propose des stratégies visant à optimiser l'utilisation des fonds publics et freiner la détérioration des infrastructures au Québec. À cette fin, l'Ordre présente au ministre des Finances trois propositions budgétaires prioritaires.

L'Ordre préconise une priorisation rigoureuse des décisions budgétaires en matière d'infrastructures, **fondée sur des données fiables, comparables et transparentes**, et sur la correction des outils de planification du gouvernement du Québec.

L'Ordre suggère que soient **garantis les engagements financiers nécessaires au maintien des actifs et leur prévisibilité**, en prévoyant des provisions réelles au PQI, en assurant un financement stable sur un horizon de cinq ans, en planifiant les investissements en fonction de l'ensemble du cycle de vie des infrastructures et en renforçant le maintien des actifs par des mesures enchâssées dans la loi.

L'Ordre propose également de **décentraliser les décisions relatives aux projets d'infrastructures**, en permettant aux ministères, aux organismes et aux municipalités de déterminer leurs priorités selon leurs réalités opérationnelles et en réformant les programmes de subventions.

Le déficit de maintien ne pourra être résorbé sans un changement profond et rapide de nos pratiques et une mobilisation de l'ensemble des parties prenantes. Devant l'ampleur de la dégradation observée au Québec, le statu quo n'est plus une option. Le temps presse.